

CONFÉRENCE SOCIALE
des 7 et 8 juillet 2014

Table ronde 4
**Accélérer le retour de la croissance
par l'investissement**



Contexte

Pour 2014, l'INSEE table sur une croissance de 0,7% en France. Trop faible pour voir l'économie rebondir et le chômage baisser. Face à une demande qui ne décolle pas et avec une profitabilité toujours basse, les entreprises ne sont guère portées à investir. Ainsi, leurs dépenses d'investissement ne progresseraient que très légèrement : + 0,7 % sur un an. Côté offre, l'économie française bénéficierait du redressement du commerce mondial mais pas autant qu'elle pourrait.

Seul un ensemble de mesures rapides et coordonnées sur les facteurs de l'offre et de la demande permettra de produire des résultats à court terme.

Les CCI de France, qui investissent chaque année plus de 500 millions d'euros dans l'économie de notre pays et assurent des services qui sont des leviers de compétitivité des entreprises, formulent 18 propositions en ce sens.

AXE 1 : AGIR SUR L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Le constat

Le volume global d'investissement en France a dépassé 400 Md € en 2012, soit environ 20 % du PIB. Dans le scénario du PLF pour 2014, le Gouvernement estime que l'investissement devrait se contracter de 2,2 % cette année, après - 2,1 % en 2012.

Les propositions pour relancer l'investissement privé

1- Stopper les mesures qui éloignent les dirigeants de PME PMI de leur cœur d'activités : produire et vendre

- Simplifier l'environnement réglementaire,
- Eviter les mesures rétroactives (suppression de l'exonération d'impôt sur les cotisations patronales votée le 19 décembre 2013 mais applicable au 1^{er} janvier 2013 !),
- Préférer à un CICE commode comptablement pour l'Etat une réduction des charges simple et immédiate pour les PME.

2- Soutenir fiscalement l'investissement productif

- Maintenir l'amortissement exceptionnel pour investissements en robotique des PME au-delà de 2014,
- Etendre cet amortissement exceptionnel aux logiciels,
- Mettre en place un amortissement accéléré pour les investissements nouveaux dans le parc machine,
- Proposer des mécanismes ad'hoc pour les dispositifs permettant de réduire l'obsolescence de l'outil productif.

3- Soutenir financièrement les dépenses d'équipement les plus utiles

- Mettre en place des avances remboursables pour les entreprises se dotant de nouvelles capacités de production,
- Proposer des aides fléchées sur les secteurs prioritaires (secteurs d'avenir, filières émergentes, ...),
- Proposer des aides fléchées sur les équipements permettant de regonfler les gains de productivité.

4- Favoriser les transferts de compétences « Usine 4.0 » entre les champions nationaux et les PMI/ETI

Mettre en place des « contrats Usine 4.0 » dans le cadre des CSF et du pacte de responsabilité.

5- Maitriser le coût de l'énergie

Ajuster la taxation de l'énergie pour lisser la volatilité des prix;

6- Recentrer les aides à l'innovation sur les jeunes entreprises

- Prolonger la logique des 34 plans « Nouvelle France industrielle » en affichant et promouvant les projets à potentiels d'emploi et de croissance et en associant des jeunes entreprises innovantes,
- Faciliter l'accès aux financements aux jeunes entreprises porteuses d'avenir (sélection sur l'âge et non sur la taille).

AXE 2 : AGIR SUR L'INVESTISSEMENT PUBLIC

Le constat

En France, 15 % des investissements sont réalisés par la puissance publique, dans des secteurs aussi importants que le transport, l'énergie, la santé ou l'éducation. Dans une période de contrainte budgétaire, il est bien entendu nécessaire de rationaliser les dépenses publiques en réservant un traitement différencié aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses d'investissement utiles à la modernisation du pays.

Les propositions pour relancer l'investissement public

1- Investir dans les « réseaux de la compétitivité »

- Planifier les dépenses d'investissement dans les réseaux et infrastructures utiles à l'attractivité des territoires et à la compétitivité des entreprises : réseaux de transport et de transports publics, réseaux électriques et smart grids, réseaux d'eaux, ...
- Accélérer le déploiement du très haut débit numérique.

2- Investir dans l'efficacité énergétique

- Stimuler par la commande publique innovante les activités de la rénovation thermique, de l'éco-construction, de la réduction des GES, ...
- Exporter les compétences du secteur public vers le privé.

3- Stimuler la création d'« Airbus »

- Favoriser l'émergence d'une politique industrielle européenne propice à l'émergence de champions européens, leaders sur les marchés mondiaux : Airbus de l'énergie, Airbus du ferroviaire, Airbus du logiciel, ...

AXE 3 : AGIR SUR L'INVESTISSEMENT PARTICIPATIF

Le constat

Le financement d'un projet de création d'entreprise constitue une des principales conditions de pérennité d'une future entreprise. En fonction de ses besoins, de son activité, du marché visé, l'entrepreneur pourra s'appuyer sur différents instruments privés et publics existants. Certains modes de financement sont actuellement insuffisamment exploités en France et des marges de progrès existent : Business Angels, capital-risque, financement participatif. Les entreprises connaissent un durcissement des outils pour financer leur développement et un manque d'outil en fonds d'amorçage, de développement, de croissance à partir de 100 K€.

Proposition pour favoriser le développement du crowdfunding

Se doter d'un outil de financement novateur et basé sur un modèle participatif,
Favoriser le financement des startups et PME de croissance,
Faire participer le particulier au développement économique de son territoire.

Une solution : le crowdfunding, les CCI développent une plateforme de financement en « equity » : **Kiost to Invest** permettant aux entreprises de financer :

- de l'amorçage,
- du développement
- via une augmentation de capital
- pour des besoins en moyenne de 250 K€ (100 K€ à 5 M€ ...)
- pour des prises de participation à partir de 1000 €
- par des investisseurs particuliers ou entreprises

AXE 4 : AGIR SUR L'INVESTISSEMENT « HUMAIN »

Le constat

Pour faire face à la concurrence des pays à bas-coûts de production, les entreprises des pays développés cherchent d'abord à améliorer leur performance opérationnelle, c'est-à-dire leur productivité, leur compétitivité et la qualité de leurs produits et services.

L'entreprise doit aussi se démarquer de ses concurrents. Seule l'innovation permet à l'entreprise de se différencier, par la mise au point d'un nouveau process, d'un nouveau produit, d'un nouveau packaging d'un nouveau marketing, ... L'innovation crée une nouvelle valeur ajoutée, celle que le consommateur est prêt à payer pour obtenir un produit ou un service « différent ».

Proposition pour créer des heures dédiées « innovation » défiscalisées

L'enjeu aujourd'hui est de valoriser l'innovation non technologique (dite « douce ») et de la diffuser dans toutes les entreprises quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. Il s'agit aussi de diffuser l'envie d'innovation au-delà du monde de l'entreprise, dans la société toute entière.

Il s'agit de permettre à tout salarié volontaire de mener à bien au sein même de son entreprise un projet personnel ou collectif qui sera, une fois abouti, porté par l'entreprise.

Concrètement, il conviendrait d'autoriser des heures dédiées à « l'innovation » défiscalisées pour le salarié et pour l'entreprise, et exclusivement réservées au développement de projets innovants, en dehors de toute hiérarchie et d'obligation de résultats.

AXE 5 - AGIR SUR L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU RENFORCEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ FRANÇAISE

Le constat

L'économie française possède un avantage comparatif vis-à-vis de ses concurrents : des infrastructures de transport de qualité, de nombreux équipements portuaires et aéroportuaires qui maillent l'ensemble du territoire. Les industries fournisseuses du système de transport comme les activités de service de transport et de logistique qui l'utilisent, représentent une composante importante de l'économie nationale, pourvoyeurs d'emplois et créateurs de richesse. Pourtant, ces atouts peuvent être remis en question du fait :

- des effets de la mondialisation qui imposent de réfléchir à notre modèle de croissance, de compétitivité et d'emploi,
- de l'évolution rapide des besoins et des mutations économiques et territoriales (des jeunes et des plus âgés, des territoires à forte ou à faible densité, à courte et longue distances, du fret, etc.),
- des défis sociétaux auxquels il nous faut faire face, défis liés entre autres tant à l'indépendance et à la transition énergétique qu'à l'environnement.

Propositions pour assurer le développement industriel et commercial de la France et pour restaurer sa compétitivité

- 1- préserver le niveau de service des réseaux de transport existants**, en mettant l'accent sur la rénovation et l'entretien de l'existant (tout particulièrement pour le ferroviaire)
- 2- revaloriser et relancer le transport de fret** (hors route) pour accompagner l'intermodalité, facteur de compétitivité et de développement durable
- 3- privilégier l'investissement dans la chaîne logistique de proximité** pour faciliter l'acheminement des marchandises jusqu'au consommateur (« dernier kilomètre »)
- 4- développer une gestion plus patrimoniale des réseaux au niveau des acteurs publics** (collectivités et Etat), propriétaires d'infrastructures et d'équipements afin de gagner en visibilité, en anticipation, en maîtrise des coûts, ...
- 5- investir dans l'innovation** pour accompagner la nécessaire évolution du système de transport (technologies) et des comportements (orientation de la demande)
- 6- optimiser les réseaux et services de transport** (développement de systèmes de transport intelligent, amélioration des interfaces portuaires : ville, port ...)
- 7- accélérer le déploiement du très haut débit numérique**, déterminant pour la compétitivité des entreprises et l'accessibilité des territoires



CCI France

46-48, Avenue de la Grande Armée

CS 50071 - 75858 Paris Cedex 17

T. 01 40 69 37 00

www.cci.fr